

EXTRAIT DES CONDITIONS

nature des garanties	Montant des garanties par sinistre
1) <u>Assurance protection de la personne assurée</u> . frais de recherche) . frais de secours et d'évacuation) . frais de transport et de retour au domicile ou établissement de soins)	15 000 €
2) <u>Assurance des frais engagés hors séjours</u> (franchise de 1 jour)	500 €
3) <u>Assurance Responsabilité civile</u> Dommages corporels et immatériels consécutifs : . Par intoxication alimentaire 1 500 000 €(1) . Autres dommages corporels 8 000 000 €(2) limités en cas de faute inexcusable à 3 500 000 €(1)(2) Dommages matériels et immatériels consécutifs : . Par incendie, explosion, dégâts des eaux 1 000 000 € . Autres dommages matériels 1 000 000 € Dommages par pollution accidentelle 200 000 €	
4) <u>Assurance Protection juridique</u> Recours et défense pénale	30 000 €

1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance

2) Ce montant n'est pas indexé. Il constitue également un maximum tous dommages confondus pour l'ensemble des réclamations résultant d'un même sinistre.